



UNIVERSITÉ D'ARTOIS  
Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2019 - 022  
Séance du 3 mai 2019

Président : M. Pasquale Mammone  
Vice-Président : M. Olivier Chovaux

**Admission de créances en non-valeur [HESTM]**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

*moitié des membres en exercice présents ou représentés*

Acquisition de la délibération =

*majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : **36**

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 29

Nombre de vote contre :

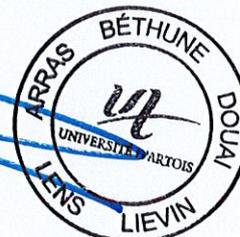
Nombre d'abstentions :

Les propositions d'admission de créances en non-valeur, telles que figurant dans le document annexé à la présente délibération, sont approuvées.

Fait à Arras, le 3 mai 2019

Le Vice-Président,

Olivier CHOVAUX



**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du conseil d'administration du 03/05/2019 les propositions d'admission de créances en non-valeur indiquées ci-dessous :

Nature de la créance	Motif de la proposition	MONTANT
Facture 210022446 du 15/03/2017	Relance amiable du 11/07/2017 - Mise en demeure du 11/09/2017 - Echanges de Messages électroniques avec le débiteur - Ultime relance du 13/03/2018 - Rappels au titre des relances concernant la facture 210025567 - Ultime relance au 03/04/2019. Engagement d'une procédure d'exequatur jugé inopportun par le Président de l'Université d'Artois.	1 178,21 €
Facture 210022447 du 15/03/2017	Relance amiable du 11/07/2017 - Mise en demeure du 11/09/2017 - Echanges de Messages électroniques avec le débiteur - Ultime relance du 13/03/2018 - Rappels au titre des relances concernant la facture 210025567 - Ultime relance au 03/04/2019. Engagement d'une procédure d'exequatur jugé inopportun par le Président de l'Université d'Artois.	1 636,40 €
Facture 210025567 du 29/01/2018	Relance amiable du 29/05/2018 - Mise en demeure du 16/07/2018 - Ultime relance au 03/04/2019. Engagement d'une procédure d'exequatur jugé inopportun par le Président de l'Université d'Artois.	21 017,88 €

MONTANT TOTAL ADM NON VALEUR **23 832,49 €**

Fait à ARRAS,

le 05/04/2019

L'Agent Comptable

Fabien CAQUERET

**SERVICES CENTRAUX**